



## Arrêt de chantier suite accident sur un pignon créé par un tiers.

Par **did59133**, le **21/02/2022** à **17:12**

Bonjour,

Nous faisons construire. Un tiers c'est embourbé sur notre terrain et sa manoeuvre a créé des dégâts sur un pignon de notre construction. En attendant la visite de l'expert, notre constructeur a mis un arrêt de chantier. L'expert est passé le 19 janvier 2022 et il signale que la structure de la maison n'est pas modifiée. Le constructeur, à ce jour, n'a toujours pas levé l'arrêt de chantier. Que pouvons nous faire ? est ce légal ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2022** à **08:37**

Bonjour,

Je suppose que vous avez copie de l'expertise portant mention que le chantier peut reprendre ? Si oui, adresser , par LR/AR, à votre constructeur, la photocopie de cette expertise et lui demander de reprendre la suite de cette construction.

Par **did59133**, le **22/02/2022** à **08:56**

Bonjour et Merci pour votre réponse

Que devons nous faire si cette demarche ne porte pas ses fruits et qu'il decide d'attendre que le mur exterieur soit reparé pour reprendre les travaux interieurs.

Quel recours avons nous ? s'achant qu'il arrive sur la fin du delai de construction ?

Merci et bonne journée.

Par **morobar**, le **22/02/2022** à **09:58**

Bjr,

[quote]

qu'il decide d'attendre que le mur exterieur soit reparé pour reprendre les travaux interieurs.

[/quote]

Réparé le saint esprit ?

En fait il atrtend le paiement par l'assureur afin d'être sûr que sa facture ne va pas faire l'objet d'une partie de tennis entre les parties.